

Kinshasa, le



Le Directeur Général

N.I.: A0707219F

DIFFUSION :

- DGA (TOUS)
 - Directeurs Centraux (Tous)
 - DGE
 - Directeurs Urbain et Provinciaux (Tous)
 - Affichage
-

NOTE DE SERVICE N° 01/DG/42/DGI/DG/CR/GM/2014

Concerne : Mise en service d'un nouveau modèle de déclaration de l'impôt sur les bénéfices et profits à souscrire par les Grandes et Moyennes Entreprises

Les Services voudront bien trouver, en annexe, pour information, dispositions utiles et large diffusion, le nouveau modèle de déclaration de l'impôt sur les bénéfices et profits à souscrire par les Grandes et Moyennes Entreprises.

Ce nouveau modèle de déclaration de l'impôt sur les bénéfices et profits prend en compte les modifications du taux de l'impôt sur les bénéfices et profits de 40% à 35% et de celui de l'impôt minimum en la même matière de 1/1000 à 1/100 du chiffre d'affaires déclaré, dû en cas de résultats déficitaires ou bénéficiaires mais susceptibles de donner lieu à une imposition inférieure à ce montant. Ces modifications ont été apportées respectivement par l'Ordonnance-loi n° 13/008 du 23 février 2013 modifiant et complétant certaines dispositions de l'Ordonnance-loi n° 69/009 du 10 février 1969 relative aux impôts cédulaires sur les revenus et par la Loi de Finances n° 14/002 du 31 janvier 2014 pour l'exercice 2014.

Le nouveau modèle de déclaration de l'impôt sur les bénéfices et profits à souscrire par les Grandes et Moyennes Entreprises peut être obtenu directement auprès des Services ou être téléchargé à partir du Site Web de la Direction Générale des Impôts à l'adresse : « www.dgi.gouv.cd ».

Les Directeurs Centraux et le Directeur des Grandes Entreprises ainsi que les Directeurs Urbain et Provinciaux des Impôts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer une large diffusion de la présente.

Fait à Kinshasa, le 20 MAR 2014

Pour le Directeur Général
en mission,

Vincent KABWA KANYAMPA
Directeur Général Adjoint



Service (1) :

Numéro de dépôt :

**DÉCLARATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES ET PROFITS
 POUR LES GRANDES ET MOYENNES ENTREPRISES**

Exercice fiscal (2) :

I. IDENTIFICATION DU REDEVABLE (3)

Nom ou dénomination sociale :	NUMÉRO IMPÔT						
	Numéro Id. Nat.						
Sigle :	Adresse postale :						
Adresse physique :	N° Téléphone :						
	Adresse E-mail :						

- II. RÉGIME D'IMPOSITION (*)**
- DROIT COMMUN EXONÉRATION TOTALE EXEMPTION
 RÉGIME MINIER EXONÉRATION PARTIELLE

III. CALCUL DE L'IMPÔT (4)

BASE DE CALCUL	MONTANT
1. PRODUITS ET PROFITS (cumul des comptes 70, 71, 72, 73, 74 et 77)	
2. BÉNÉFICES OU PROFITS IMPOSABLES	
3. PERTE FISCALE	
4. IMPÔT DÛ	
- 35% X ligne (2) [Droit commun]	
- 30% X ligne (2) [Régime minier]	
- 1/100 de la ligne (1) [Impôt minimum]	
5. A DÉDUIRE	
1 ^{er} ACOMPTE PAYE (a) →	
2 ^è ACOMPTE PAYE (b) →	
SOUS-TOTAL (a + b) →	
6. IMPÔT A PAYER = (4) – (5) si (4) > (5)	
7. TROP PERÇU = (5) – (4) si (5) > (4)	

IV. MODE DE PAIEMENT (5)

Espèces	Avis de certification	Chèque certifié	Virement	Crédit d'impôt
MONTANT PAYE				
Fait à , le / /				
Sceau de l'entreprise	Nom et qualité du signataire			Signature

V. RESERVE A L'ADMINISTRATION (6)

N° de la quittance	Date de la quittance	Cachet de l'Administration

NOTICE

- Lire attentivement les précisions ci-dessous avant de remplir la déclaration. En cas d'hésitation, se référer au Service de la DGI du lieu de souscription
- Remplir correctement en majuscule toutes les cases
- En cas de rature ou de surcharge, la déclaration ne sera pas acceptée.

(1) Mettre le Service gestionnaire (Service où la déclaration est déposée)

(2) Mettre l'exercice fiscal de déclaration des revenus

(3) Identification du contribuable

- Nom ou dénomination sociale : inscrire votre nom (si vous êtes une personne physique) ou la dénomination sociale de votre entreprise à raison d'un caractère par case ;
- Numéro Impôt : indiquer le numéro impôt de l'entreprise à raison d'un caractère par case ;
- Numéro d'identification national : indiquer le numéro d'identification national de l'entreprise à raison d'un caractère par case ;
- Sigle : inscrire dans la case, le sigle de l'entreprise renseignée ;
- Adresse physique : indiquer clairement le numéro, la rue, l'avenue, le quartier, la commune et la province du siège de l'entreprise ;
- Adresse postale : indiquer le numéro de la boîte postale ;
- N° Téléphone : indiquer le numéro de téléphone de l'entreprise ;
- Adresse E-mail : indiquer l'adresse électronique de votre entreprise et/ou votre numéro de Fax.

(4) Calcul de l'impôt

L'IMPOT DU est égal à :

- 35% du bénéfice déclaré, si le montant obtenu est supérieur à 1% du chiffre d'affaires pour les entreprises relevant du droit commun;
- 30% du bénéfice déclaré, si le montant obtenu est supérieur à 1% du chiffre d'affaires pour les entreprises relevant du régime minier;
- 1/100 du chiffre d'affaires :
 - lorsque 1/100 du chiffre d'affaires est supérieur aux 35% ou 30% du bénéfice déclaré, selon le cas ;
 - en cas de perte.

(5) Mode de paiement

- Mettre une croix dans la case à côté du mode de paiement utilisé et compléter le montant payé dans la case correspondante ;
- Mettre impérativement le sceau de l'entreprise ainsi que le nom, la qualité et la signature du responsable.

(6) Ne rien inscrire dans les cases réservées à l'Administration

*Veuillez cocher à côté de votre régime d'imposition